FORCE OUVRIÈRE JUSTICE

CP FLEURY-MÉROGIS

RYTHMES DE TRAVAIL DES OFFICIERS : FO JUSTICE FAIT ENTENDRE SES EXIGENCES !

PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL : LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CŒUR DES ÉCHANGES !

Ce vendredi 13 novembre 2026 s'est tenue la première réunion du groupe de travail consacré aux rythmes de travail des officiers du CP de Fleury-Mérogis, en présence des officiers des différentes structures et des membres de la direction.

Dès notre prise de parole, **FO Justice** a tenu à rappeler la réalité du terrain et le contexte particulièrement préoccupant dans lequel évoluent les officiers.

Avec un taux de couverture des effectifs avoisinant les **65 %**, le manque d'officiers est une réalité qui pèse quotidiennement sur l'organisation du service.

Nous avons également insisté sur la charge de travail qui repose sur les officiers, tous grades confondus, avec des responsabilités toujours plus importantes et des sollicitations permanentes.

FO Justice a rappelé un principe essentiel : la responsabilité de l'administration, et notamment des chefs de service, de veiller à la **sécurité et à la santé des agents** placés sous leur autorité.

Cette obligation doit également intégrer la **prévention des risques psychosociaux (RPS)**, qui ne peuvent être ignorés face à l'intensification de la charge de travail et aux contraintes organisationnelles.

ASTREINTES : FO JUSTICE OBTIENT DES GARANTIES !

À la suite de notre intervention, la question des astreintes a notamment été abordée.

L'adjoint au chef d'établissement a confirmé que les modalités actuelles concernant les officiers assurant les astreintes resteraient inchangées.

Pour rappel, **seuls les chefs de détention et leurs adjoints** sont concernés par ce dispositif.

UNE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR LA SUITE

Afin de poursuivre les échanges sur des bases concrètes, la direction a retenu une méthodologie reposant sur la désignation de **deux référents officiers par bâtiment**.

Leur mission sera de consulter l'ensemble des officiers afin de recueillir leurs observations et propositions autour de deux axes principaux :

- **L'amplitude horaire :** réflexion sur les horaires de présence des officiers au cours de la journée.
- **Les permanences :** étude de la possibilité de prévoir la présence d'un officier supplémentaire, notamment en anticipation des prochaines ouvertures du MACD et du QSL.

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au **17 décembre 2026**.

FO JUSTICE RESTERA MOBILISÉ !

Pour FO Justice, ce groupe de travail ne doit pas être une simple instance de discussion, mais bien l'occasion d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées quotidiennement par les officiers.

Nous serons particulièrement vigilants sur les propositions qui seront formulées et leurs conséquences sur l'organisation du service.

Pas question que les insuffisances d'effectifs et les nouvelles contraintes organisationnelles se traduisent une nouvelle fois par une dégradation des conditions de travail des officiers !

FO Justice restera vigilant, déterminé et intransigeant sur la préservation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ensemble des officiers du CP de Fleury-Mérogis.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES OFFICIERS NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

fo.cp-fleury-merogis@justice.fr
Bureau local · 01 69 72 32 40 / 41

FO JUSTICE CP FLEURY-MÉROGIS

Le 13 novembre 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
FO RÉSISTER !! RIEN LÂCHER ! ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ
JE VOTE FO Justice POUR TOUS LES PERSONNELS